**ARRÊTÉ PORTANT MAINTIEN EN ACTIVITE AU-DELA DE LA LIMITE D’ÂGE**

**De Monsieur *(ou Madame) …***

***(en-dehors des cas de droit commun de maintien en fonction)***

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire (*ou le Président*) de …

Vu la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, et notamment son article 10 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 556-1 et L. 556-11 ;

Considérant que Monsieur *(ou Madame)*... est âgé*(e)* de 67 ans,

Considérant que Monsieur *(ou Madame)*... occupe un emploi relevant de la catégorie sédentaire,

Considérant que Monsieur *(ou Madame)* … souhaite poursuivre son activité professionnelle,

Considérant que l’autorité territoriale de la commune *(ou autre collectivité)* de … ne s’oppose pas au maintien en activité.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Monsieur *(ou Madame)*... est maintenu*(e)* en fonction au-delà de la limite d’âge.

**Article 2 :**

Monsieur *(ou Madame)* … ne peut être maintenu*(e)* en fonction que jusqu’à l’âge de 70 ans.

**Article 3 :**

 Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)* ...

**Article 4 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l’application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion de l’Oise et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le Président)*,